



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 2024/DRAC/CRPA3/17 portant inscription au titre des monuments historiques d'un tableau monument aux morts, 1922, huile sur toile, par Arthur Léon des Ormeaux (1850-1925), peintre.

Conservé à la mairie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée) et appartenant à la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Le préfet de la région Pays de la Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu l'arrêté n° 2024/SGAR/DRAC/451 du 10 septembre 2024 portant délégation de signature à Mme Anne Gérard, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 21 novembre 2023 ;

Vu le courrier de M. le Maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie portant adhésion à l'inscription pour la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, propriétaire ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation.

Arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant (clichés annexés) :

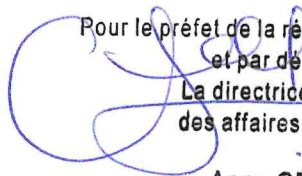
- tableau monument aux morts, 1922, huile sur toile, h = 185 cm, la = 84,5 cm (toile), par Arthur Léon des Ormeaux (1850-1925), peintre.

Conservé à la mairie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée) et appartenant à la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Le préfet de la région Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTES, le 30 SEP. 2024


Pour le préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation
La directrice régionale
des affaires culturelles
Anne GÉRARD

Arrêté n° 2024/DRAC/CRPA3/17

- tableau monument aux morts, 1922, par Arthur Léon des Ormeaux (1850-1925), peintre, huile sur toile, h = 185 cm, la = 84,5 cm (toile)

Conservé à la mairie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée) et appartenant à la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Tableau en forme de baie plein cintre figurant quatre personnages en pied. Au centre de la scène est représenté le Christ portant une tunique rouge, coiffé de la couronne d'épine. Le visage grave, il regarde droit devant lui, lève la main droite en signe de bénédiction et porte la main gauche à la poitrine. Il est encadré par deux personnages qui lèvent le regard vers son visage. A gauche figure un soldat en uniforme de poilu à qui il manque la main droite. A droite est représentée une femme implorante, les mains jointes en prière. Au premier plan, une fillette est représentée de face, le regard droit devant elle, tenant entre ses mains une plaque sur laquelle est inscrit : « Priez pour nos morts, nos blessés, pour la France, pour la paix ». La femme et la fillette portent coiffes et tenues traditionnelles. A l'arrière-plan, le peintre a figuré un drapeau bleu-blanc-rouge en fondu.

Le tableau signé de la main d'Arthur Léon des Ormeaux était destiné à décorer le chevet de sa chapelle funéraire dans le cimetière de Croix-de-Vie, qui fut donnée à la ville en 1919 afin qu'elle devienne le monument aux morts communal. Il a peint également un triptyque commémoratif pour orner le revers de la façade du monument.



cl. : Laurent Blanchard, CAO A